

Département : Loire-Atlantique
Arrondissement de Nantes
Mairie du Pellerin
44640

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

nombre de membres en exercice : 27
date de la convocation : 7 novembre 2019
date d'affichage : 8 novembre 2019

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

Le quatorze novembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le sept novembre deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, salle du conseil à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAVOUYÈRE, Maire.

Étaient présents (18) :

M. GAVOUYÈRE, M. BROUNAIS, M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE,
MME MÉRIADEC, MME CURAUDEAU, M. GUICHARD, MME FOURAGE,
MME PLAINEAU, M. LÉCUREUIL, MME GUILLOU, M. MORIVAL,
M. AMPROU, MME PAJOT, M. LABARRE, MME TOUCANE, MME BERNARD,
M. BOUCARD, MME FALOT.

Absents, excusés et représentés (8) :

M. PAQUEREAU a donné pouvoir à M. GUICHARD
M. GOUPIL a donné pouvoir à MME MÉRIADEC
MME GARNIER a donné pouvoir à M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE
M. BARDOU a donné pouvoir à MME GUILLOU
MME AMPROU a donné pouvoir à M. AMPROU
M. PILARD a donné pouvoir à M. GAVOUYÈRE
M. CHAUVET a donné pouvoir à MME BERNARD
M. LÉCUREUIL a donné pouvoir à M. GOUPIL à partir de 20h00.

Absents (2) :

MME LAUSSUCQ, MME KULIBERDA

Secrétaire de séance : MME FOURAGE

2019-87 / Avis du conseil municipal à la participation au projet de création du Parc Naturel Régional Loire Estuaire Grand Lieu.

2019-87 / Avis du conseil municipal à la participation au projet de création du Parc Naturel Régional Loire Estuaire Grand Lieu.

Monsieur Brounais :

La région des Pays de la Loire a engagé une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'estuaire de la Loire afin de développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux vers un but commun, tout en respectant les différents usages (activités économiques, agriculture, pêche, chasse, etc.). À l'échelle de l'estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs.

Le parc ne constituerait en aucun cas une strate administrative supplémentaire. L'adhésion des communes serait librement décidée par celles-ci. En cas d'adhésion, chaque Maire disposerait d'une voix au sein de la structure exécutive.

La commune souhaite participer à la réflexion collective autour de ce projet, tout en rappelant qu'il faudra intégrer dans la réflexion la question d'un franchissement de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire.

La commune attire aussi l'attention sur la nécessité d'établir une gouvernance du futur parc qui donnerait un poids prépondérant aux représentants des communes.

Vu l'avis favorable de la commission Finances - Vie économique - Affaires Générales du 6/11/2019. L'un des membres de la commission ayant regretté que l'on veuille introduire dès maintenant les questions d'un franchissement de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire ainsi que la future gouvernance.

Le conseil municipal,
Où le rapport de M. Brounais,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Par 23 votes pour et 2 abstentions (M. Lécureuil et M. Morival)

- De donner un avis favorable à la participation au projet de création du parc naturel régional Loire Estuaire Grand Lieu
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Patrick GAVOUYÈRE